

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 16 février 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-16-02-05

Date de la convocation 11/02/2022	<p>L'an deux mil vingt deux, le seize février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
Convoqués : 23 Présentes : 15 Représentés : 3 Absents : 5	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN,</p> <p>Étaient représentés : BENOIT Richard par Pierre DURAND, Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE PATRICE et Céline TAMPIGNY par Nicolas BLIN</p> <p>Étaient absents : Karine PAGEAU, Paulo MARCELO, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ</p>
OBJET : Finances Budget Principal Aménagement des travaux de sécurisation 2021/2022 Conseil départemental de la Somme Amendes de police	<p>Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Les consultations des entreprises étant achevées pour les travaux projetés à l'entrée de Merville (aménagement du carrefour / écluse), rue Sadi Carnot (quai bus), route de Berny (quai bus), rue Louis Thuillier (écluses), et route de Moreuil (rond-point), la commune connaît maintenant le nom des entreprises sélectionnées ainsi que le montant des travaux.</p> <p>Deux entreprises ont été sélectionnées, en l'occurrence la société Eiffage et la société STAG pour des montants respectifs de 85 168 € et 93 732 € soit un montant total de 178 900 € HT ou 214 680 € TTC.</p> <p>La commune peut solliciter l'aide du conseil départemental de la Somme au titre des amendes de police 2022.</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Somme au titre des amendes de police 2022- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Pierre DURAND</p> 